

Année Scolaire 2022-2023

Annexe N° 11

CARTE HAUTS-DE-FRANCE

Madame, Monsieur,

Votre enfant entre en 1^{ère} année au Lycée. Vous devez donc procéder à son inscription sur le site des HAUTS-DE-France pour obtenir la carte qui vous permettra d'acquérir une partie des manuels scolaires.

Une procédure est jointe à cette note. Elle vous indique la démarche à suivre.

Pour se faire, il est **INDISPENSABLE** d'avoir une adresse mail pour pouvoir accéder à votre messagerie.

La photo de votre enfant doit être lisible et claire (cela peut être un bloquant pour la demande d'inscription).

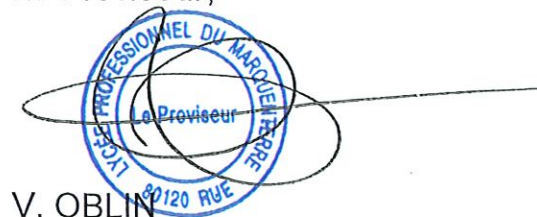
Cette carte devra être gardée durant toute la scolarité de votre enfant.

Pour information :

- « Primo entrant » : Élève sortant du Collège (sortant de 3^{ème}).
- La carte « Like Avenir » obtenue au collège ne sera plus valable, il vous faudra donc refaire une demande « Primo entrant ».
- La somme de 100.00 € vous sera versée la première année et les années suivantes, elle sera de 55.00 €.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,



V. OBLIN

Ne concerne que les élèves de seconde et 1CAP.